

## TERMES DE RÉFÉRENCE

<b>Évaluation finale du projet :</b> <b>« ANED - Amélioration de la résilience des FEFA et de leurs enfants à travers l'approche 1000 jours »</b>	
<b>Pays</b>	<b>Mauritanie</b>
<b>Secteur</b>	<b>Sécurité alimentaire et nutritionnelle</b>
<b>Référence</b>	<b>MR2-44</b>

## 1. CONTEXTE

Le Gouvernement Princier intervient en Mauritanie dans le domaine de l'aide au développement depuis 2002 par l'intermédiaire de la Direction de Coopération Internationale. Un Accord-Cadre de coopération et un Accord sectoriel dans le domaine de la protection civile ont été signés en 2016 entre les deux États. Actuellement, la Direction de la Coopération International soutient des projets en Mauritanie dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la protection de l'enfance, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de l'accès au travail décent et de la protection civile.

Un premier partenariat entre la DCI et l'Association Nutrition et Développement (ANED) a été signé en 28/02/2023 pour la mise en œuvre du projet « Amélioration de la résilience des FEFA et de leurs enfants à travers l'approche des 1000 jours ».

L'objectif général du projet est de contribuer à la réduction de l'incidence de la mortalité des FEFA et des enfants de moins de deux ans de la commune périurbaine de Toujounine située au nord de Nouakchott. Les interventions du projet sont articulées autour de deux axes complémentaires :

- La sensibilisation de 100 FEFA sur l'importance des pratiques familiales essentielles (PFE) et sur la malnutrition à travers l'approche GASPA (groupe d'apprentissage et de suivi des pratiques alimentaires) ;
- L'amélioration des indicateurs de santé et de l'état nutritionnel des FEFA et des enfants de moins de 2 ans.

Les bénéficiaires directs du projet sont 100 FEFA, 100 enfants de moins de deux ans, 13 sage-femmes, 100 maris des FEFA, responsables religieux et d'organisation de la société civile.

Le financement alloué par la Coopération monégasque à ce projet est de 186.000 euros, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025, versé en 3 tranches annuelles de 62.000 euros chacune.

## 2. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

L'évaluation, conformément à l'article 7.2 de la Convention de Partenariat et de Financement signée le 28 février 2023, fournira à la DCI les informations suffisantes pour :

- a. apprécier globalement et de manière indépendante les résultats du projet en s'attachant plus particulièrement à l'impact des actions menées par rapport aux objectifs visés,
- b. tirer les principaux enseignements de l'intervention et formuler des recommandations pratiques.

Le consultant vérifiera, analysera et appréciera avec soin les points énoncés dans l'annexe II « Présentation et structure du rapport final ». Ces points renvoient aux **six critères suivants : pertinence, cohérence, efficacité, efficience, viabilité et impact**. La liste de ces points ne se veut pas exhaustive.

## 2.1 Pertinence

Le critère évalue dans quelle mesure les objectifs du projet correspondent aux attentes des bénéficiaires, aux besoins du pays, aux priorités globales et aux politiques des partenaires et de la DCI.

L'analyse sera complétée par une appréciation de la cohérence interne (concordance des moyens et instruments mobilisés pour concourir à la réalisation des objectifs) et externe du projet (concordance avec les actions entreprises par d'autres acteurs).

*Questions évaluatives (liste non exhaustive et limitative) :*

- *L'activité de distribution de farine est-elle alignée avec les priorités exprimées par les bénéficiaires cibles ?*
- *Le projet prend-il en compte les déterminants socio-économiques et culturels de la malnutrition des enfants de moins de deux ans dans la zone d'intervention ?*
- *Le ciblage des enfants bénéficiaires repose-t-il sur des critères clairs et pertinents (âge, statut nutritionnel, vulnérabilité, etc.) ? Un critère de vulnérabilité spécifique pour les mamans a-t-il été utilisé qui expliquerait une intervention préventive sur les enfants ?*
- *Dans quelle mesure la distribution de farine enrichie pour les enfants de moins de deux ans est-elle fondée, en l'absence d'indicateurs nutritionnels spécifiques attestant de besoins clairement identifiés pour ce groupe ?*
- *Le projet répond-il à un objectif de prévention indiqué dans le Protocole Nationale de Nutrition du pays ?*

## 2.2 Cohérence

Le critère cherche à examiner comment d'autres interventions (en particulier des politiques) appuient ou affaiblissent l'intervention évaluée, et inversement. Sont englobés la cohérence interne et la cohérence externe :

- La cohérence interne concerne les synergies et les interdépendances entre interventions menées par la même institution/administration, ainsi que la cohérence entre l'intervention et les normes et critères internationaux pertinents auxquels l'institution/administration adhère.
- La cohérence externe concerne la cohérence entre l'intervention considérée et celles menées par d'autres acteurs dans le même contexte. Elle englobe la complémentarité, l'harmonisation et la coordination avec les autres acteurs, et vérifie que l'intervention apporte une valeur ajoutée tout en évitant le chevauchement d'activités.

*Questions évaluatives (liste non exhaustive et limitatives) :*

- *La stratégie de distribution de farine enrichie aux FEFA puis aux enfants de moins de deux ans est-elle cohérente avec les directives nationales/internationales en matière de nutrition infantile ?*
- *L'activité de distribution est-elle complémentaire aux autres services disponibles (sensibilisation, suivi de croissance, soins de santé primaire, etc.) ?*
- *Existe-t-il des synergies ou des duplications avec d'autres projets ou acteurs travaillant sur la même thématique dans la même zone ?*

## 2.3 Efficacité

Le critère d'efficacité apprécie le degré de réalisation des objectifs du projet ainsi que ses éventuels effets non attendus (positifs ou négatifs). L'analyse inclut une comparaison des résultats attendus et effectifs, ainsi qu'une analyse des écarts constatés.

*Questions évaluatives (liste non exhaustive et limitative) :*

- *Le projet a-t-il permis des changements de comportement nutritionnel des femmes pour leurs enfants de moins de deux ans ? Et comment sont-ils mesurables ?*
- *Quelles mesures ont été prises pour suivre les résultats chez les enfants de moins de deux ans ?*
- *Le projet dispose-t-il de données fiables permettant de suivre l'évolution nutritionnelle des enfants de moins de deux ans bénéficiaires ?*
- *Le projet a-t-il réussi à établir un lien mesurable entre les interventions auprès des enfants et leur état nutritionnel ?*
- *Les FEFA et leurs maris comprennent-ils bien l'intérêt de la farine enrichie et l'utilisent-ils correctement ?*
- *Le projet prévoit-il un groupe de comparaison ou un contrefactuel (même zone sans distribution, par exemple) pour mieux évaluer l'effet de la distribution de farine enrichie ?*

## 2.4 Efficience

Le critère d'efficience mesure le lien entre les différentes activités, les ressources disponibles et les résultats escomptés. L'évaluation doit permettre d'apprécier si les ressources nécessaires ont bien été mises en place, en temps voulu et au moindre coût, et d'analyser les éventuels retards et dépassements.

*Questions évaluatives (liste non exhaustive et limitative) :*

- *Les ressources utilisées pour la distribution de farine enrichie aux enfants de moins de deux ans (produit, logistique, ressources humaines, etc.) sont-elles proportionnelles aux résultats obtenus ?*
- *Le mode de distribution choisi par ANED est-il le plus efficient ? Des retards ou pertes ont-ils été observés dans la chaîne d'approvisionnement de la farine enrichie à destination des enfants de moins de deux ans ?*
- *Les activités du projet ont-elle été réalisées dans les délais et budgets prévus ?*
- *Existe-t-il des alternatives plus rentables pour atteindre les mêmes résultats que ceux atteint avec la distribution de farine enrichie ?*
- *Y a-t-il une analyse des résultats selon les profils des enfants bénéficiaires (âge, genre, statut initial, etc.) ?*

## 2.5 Impact

L'impact juge les retombées de l'action. Il s'agira d'analyser les effets immédiats sur les acteurs concernés, et notamment les bénéficiaires finaux, ainsi que les perspectives d'effets de plus long terme (contribution au développement économique et social, à la réduction de la pauvreté, à l'égalité des genres, ...).

*Questions évaluatives (liste non exhaustive et limitative) :*

- *Le projet a-t-il permis un renforcement du système de santé dans la zone du projet ?*

- *Le projet a-t-il eu un impact sur le taux de fréquentation des centres de santé ciblés par celui-ci, en particulier en ce qui concerne les consultations pré, néo et post-natales et les vaccinations ?*
- *Le projet a-t-il eu un impact sur l'incidence de la malnutrition aigüe et/ou chronique sur la zone ?*

## **2.6 Viabilité/Durabilité**

Le critère de viabilité permet de déterminer si les résultats positifs du projet et le flux des avantages sont susceptibles de se poursuivre après la fin des financements externes.

L'évaluation finale appréciera la viabilité institutionnelle, technique et financière du projet.

*Questions évaluatives (liste non exhaustive et limitative) :*

- *Les acteurs locaux (structures de santé, relais communautaires, autorités locales) ont-ils été suffisamment impliqués pour s'approprier les interventions ?*
- *Le projet a-t-il contribué à renforcer les capacités locales (formation, outils, supervision) de façon durable ?*
- *Les changements de comportement observés chez les bénéficiaires (alimentation, pratiques d'allaitement, recours aux soins) sont-ils susceptibles de se maintenir dans le temps ?*
- *Des mécanismes locaux ont-ils été mis en place pour assurer la continuité des activités (ex. : groupes de soutien nutritionnel, comités communautaires, dispositifs de suivi) ?*
- *Le projet a-t-il permis une réflexion sur un système d'approvisionnement de farine durable notamment en termes d'accessibilité, de disponibilité et/ou d'acceptabilité ?*
- *Le projet a-t-il influencé ou intégré des politiques ou plans d'action locaux ou nationaux en matière de nutrition materno-infantile ?*
- *Des engagements formels ont-ils été pris par les autorités locales ou les partenaires institutionnels pour assurer la continuité des interventions notamment le maintien des sage-femmes ?*

## **3. METHODOLOGIE**

### **3.1 Gestion et conduite de l'évaluation**

L'évaluation sera gérée par la DCI, qui établira un groupe de référence constitué de plusieurs de ses membres :

- les Référents Géographiques : le Responsable Programme Bastien NICAISE et le Chargé de Projets Sophyen LAACHEB,
- les Référents Thématiques : Gilles COLLARD (Sécurité Alimentaire) et Myriam LANDAU (Santé),
- le Pôle Evaluation de la DCI : Emilie Silvestre et Nathalie Rys.

Le groupe de référence aura pour tâches principales:

- de jouer un rôle d'interface entre le consultant et la DCI, en complément des contacts bilatéraux,
- de veiller à ce que le consultant ait accès à toute l'information et la documentation utiles concernant le projet,
- d'examiner et de commenter les notes et les rapports présentés par le consultant,
- de décider de la diffusion des constatations, conclusions, enseignements tirés et recommandations résultant de l'évaluation.

### 3.2 Processus d'évaluation

Une fois le consultant engagé sous contrat, le processus d'évaluation se déroulera en trois phases : documentaire, de terrain et de synthèse.

#### Phase documentaire :

Sur la base des informations recueillies, le consultant devra :

- procéder à un examen systématique des documents utiles fournis par la Direction de la Coopération Internationale et ANED (voir annexe I),
- élaborer un plan de travail (méthode, calendrier des phases de terrain et de synthèse)

A la fin de cette phase, le consultant transmettra à la DCI un plan de travail en français, par email aux Référents Géographiques : [bnicaise@gouv.mc](mailto:bnicaise@gouv.mc) et [slaacheb@gouv.mc](mailto:slaacheb@gouv.mc). La DCI se réserve le droit de formuler sous 7 jours des observations sur ce plan de travail.

#### Phase de terrain :

Le consultant devra :

- mener des entretiens avec les principales parties prenantes du projet et notamment les opérateurs, les bénéficiaires et les bailleurs du projet,
- visiter les sites du Projet dans la commune périurbaine de Toujounine située au nord de Nouakchott,
- veiller à entretenir des contacts adéquats avec les différentes parties prenantes et à assurer la consultation et la participation de ces dernières,
- collaborer étroitement avec les autorités et organismes publics compétents tout au long de sa mission,
- s'appuyer sur les sources d'information les plus fiables et les plus appropriées et harmoniser les données provenant de sources différentes afin d'en faciliter l'interprétation.

#### Phase de synthèse :

Cette phase est principalement consacrée à l'élaboration du rapport final.

Le consultant devra veiller à :

- ce que ses appréciations soient objectives et équilibrées, ses affirmations exactes et vérifiables et ses recommandations réalistes,
- éviter d'induire le lecteur en erreur, de susciter des irritations ou de commettre des impairs.

### 3.3 Transmission et approbation du rapport provisoire

Le consultant transmettra le rapport provisoire en français, au plus tard dix (10) jours après la fin de la phase de terrain, à la DCI (Référents Géographiques : [bnicaise@gouv.mc](mailto:bnicaise@gouv.mc) et [slaacheb@gouv.mc](mailto:slaacheb@gouv.mc)) et l'ANED (Racine WANE, Coordinateur National / [anedong94@gmail.com](mailto:anedong94@gmail.com)), selon une approche d'évaluation contradictoire.

La DCI et l'ANED disposeront d'un délai de sept (7) jours pour formuler des commentaires sur le rapport provisoire. Toutes les remarques dont le consultant ne tiendrait pas compte devront être mentionnées dans le rapport final.

### **3.4 Transmission et approbation du rapport final**

Le consultant transmettra à la DCI le rapport final en français, au plus tard sept (7) jours après avoir reçu les commentaires éventuels de la DCI et de l'ANED.

Ce rapport sera transmis par email à la DCI : Référents Géographiques [bnicaise@gouv.mc](mailto:bnicaise@gouv.mc) et [slaacheb@gouv.mc](mailto:slaacheb@gouv.mc), Référents Thématiques [gcollard@gouv.mc](mailto:gcollard@gouv.mc) et [mlandau@gouv.mc](mailto:mlandau@gouv.mc) et Pôle Evaluation ([esilvestre@gouv.mc](mailto:esilvestre@gouv.mc) ; [nrys@gouv.mc](mailto:nrys@gouv.mc)).

Le rapport final restera la propriété de la DCI qui en assurera elle-même la diffusion.

### **3.5 Restitution**

Une fois le rapport final validé par la DCI, le consultant organisera avec la DCI et l'ANED en format hybride ou à distanciel une réunion de restitution, au cours de laquelle il présentera le rapport final, ses constatations, conclusions et recommandations.

La DCI se réserve le droit d'inviter d'autres parties prenantes à cette réunion.

## **4. COMPETENCES REQUISES**

Les compétences requises pour réaliser cette évaluation sont les suivantes :

- Maîtrise des principes et des méthodes de travail de la gestion du cycle de projet,
- Expérience en matière d'évaluation de projets de coopération au développement (au moins 8 années),
- Connaissance technique dans les domaines de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que de la santé maternelle et infantile (au moins 5 années),
- Expérience géographique : Mauritanie et/ou Sahel (au moins 5 années),
- Maîtrise opérationnelle du français obligatoire ; la connaissance de l'arabe voire d'une autre des langues nationales de Mauritanie constituerait un atout,
- Excellente capacité rédactionnelle et analytique.

## **5. DUREE DE L'EVALUATION**

La prestation totale pour la réalisation de cette évaluation est estimée entre 15 et 20 jours-homme.

La prestation débutera après signature du contrat entre le consultant et la DCI. La période d'évaluation est prévue pour octobre-novembre 2025.

## 6. DOCUMENTS A PRESENTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Le consultant doit fournir les éléments suivants :

- une offre technique comprenant :
  - une note de présentation de la méthodologie utilisée (5 pages maximum)
  - les références et expériences du consultant (10 pages maximum)
  - (s'il y a lieu) la constitution de l'équipe, la répartition des responsabilités entre ses membres et les CV proposés.
  - le calendrier prévisionnel d'intervention
  - une estimation des charges en jour/homme
  
- une offre financière ne dépassant pas **10 000 euros TTC**, incluant : le budget global (Hors Taxe et TTC) et un budget détaillé (honoraires, indemnités journalières, transports, restitution...).

Les offres sont à envoyer **au plus tard le 30/08/2025** à : [bnicaise@gouv.mc](mailto:bnicaise@gouv.mc) et [slaacheb@gouv.mc](mailto:slaacheb@gouv.mc).

Les offres de consultants basés en Mauritanie seront privilégiées.

### ANNEXE I : DOCUMENTS DE BASE POUR L'EVALUATION

- Convention de Partenariat et de Financement du projet conclu entre le Gouvernement Princier et ANED (signée le 28 février 2023) ;  
  
Annexes de la Convention : formulaire projet, cadre logique, plan de financement, budget synthétique et détaillé et chronogramme ;
- Rapports d'exécution intermédiaires produits par ANED (transmis le 31 mars 2024 et 18 mars 2025).

*Note : le consultant doit repérer et obtenir tout autre document dont l'analyse pourrait être utile, à l'occasion de ses entretiens avec les parties prenantes qui sont ou ont été associées à la conception, à la gestion et à la supervision du projet.*

## ANNEXE II : PRESENTATION ET STRUCTURE DU RAPPORT FINAL

Le rapport final ne doit pas dépasser 50 pages.

*La page de couverture du rapport portera la mention suivante:*

«La présente évaluation, financée et guidée par la Direction de la Coopération Internationale de la Principauté de Monaco, est présentée par [nom de la société/consultant]. Le rapport ne reflète pas nécessairement les points de vue et opinions de la DCI.»

*Les principaux points du rapport d'évaluation sont les suivants:*

### **1. RESUME**

Rédigé de manière condensée, précise et exhaustive, le résumé constitue un élément essentiel du rapport. Il doit être court (pas plus de cinq pages), se concentrer principalement sur l'objet principal ou les points essentiels de l'évaluation, décrire les principaux points analytiques et exposer clairement les grandes conclusions, les enseignements tirés et les recommandations spécifiques.

### **2. INTRODUCTION**

L'introduction contient une description du projet/programme et de l'évaluation et fournit au lecteur suffisamment d'explications sur la méthode suivie pour lui permettre d'apprécier la crédibilité des conclusions et d'avoir connaissance des éventuelles limites ou faiblesses de l'exercice.

### **3. ANALYSE**

Le rapport répondra à l'ensemble des questions évaluatives formulées par la DCI selon les six critères d'évaluation suivants :

#### **3.1 Pertinence**

Mesure dans laquelle les objectifs de l'action de développement (projets/programme) correspondent aux attentes des bénéficiaires, aux besoins du pays, aux priorités globales et aux politiques des partenaires et de la DCI.

L'analyse sera complétée par une appréciation de la cohérence interne (concordance des moyens et instruments mobilisés pour concourir à la réalisation des objectifs) et externe du projet (concordance avec les actions entreprises par d'autres acteurs).

#### **3.2 Cohérence**

Le critère cherche à examiner comment d'autres interventions (en particulier des politiques) appuient ou affaiblissent l'intervention évaluée, et inversement. Sont englobés la cohérence interne et la cohérence externe :

- La cohérence interne concerne les synergies et les interdépendances entre interventions menées par la même institution/administration, ainsi que la cohérence entre l'intervention et les normes et critères internationaux pertinents auxquels l'institution/administration adhère.
- La cohérence externe concerne la cohérence entre l'intervention considérée et celles menées par d'autres acteurs dans le même contexte. Elle englobe la complémentarité, l'harmonisation et la coordination avec les autres acteurs, et vérifie que l'intervention apporte une valeur ajoutée tout en évitant le chevauchement d'activités.

### **3.3 Efficacité**

Le critère d'efficacité apprécie le degré de réalisation des objectifs du projet ainsi que ses éventuels effets non attendus (positifs ou négatifs). Elle inclut une comparaison des résultats attendus et effectifs, ainsi qu'une analyse des écarts constatés.

### **3.4 Efficience**

Le critère d'efficience mesure le lien entre les différentes activités, les ressources disponibles et les résultats escomptés. L'évaluation doit permettre d'apprécier si les ressources nécessaires ont bien été mises en place, en temps voulu et au moindre coût, et d'analyser les éventuels retards et dépassements.

### **3.5 Impact**

L'impact juge les retombées de l'action. Il s'agira d'analyser les effets immédiats sur les acteurs concernés, et notamment les bénéficiaires finaux, ainsi que les perspectives d'effets de plus long terme (contribution au développement économique et social, à la réduction de la pauvreté, à l'égalité des genres, ...).

### **3.6 Viabilité/Durabilité**

Le critère de viabilité permet de déterminer si les résultats positifs du projet et le flux des avantages sont susceptibles de se poursuivre après la fin des financements externes.

L'évaluation finale appréciera la viabilité institutionnelle, technique et financière du projet.

## **4. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

### **4.1 Conclusions**

La partie du rapport consacrée aux conclusions ne présente pas seulement les réussites constatées, mais aussi les points appelant une réflexion sur d'éventuelles modifications ou un changement d'orientation de l'action.

Le consultant présente ses conclusions de manière équilibrée, sans favoriser systématiquement les conclusions positives ou négatives.

## 4.2 Recommandations

Les recommandations visent à améliorer ou à réformer le projet/programme dans le cadre du cycle en cours, ou à préparer l'élaboration d'une nouvelle action lors du cycle suivant.

La valeur finale d'une évaluation dépend de la qualité et de la crédibilité des recommandations proposées. Les recommandations doivent donc être aussi réalistes, opérationnelles et pragmatiques que possible.

Elles peuvent concerner les aspects politiques, organisationnels et opérationnels tant pour les partenaires locaux que pour la DCI, les conditions préalables susceptibles d'être attachées aux décisions de financement relatives à des projets similaires, et des questions générales résultant de l'évaluation en matière de politiques, de technologies, d'outils, de développement institutionnel, ainsi que de stratégies régionales, nationales, ou sectorielles.

## 5. ANNEXES DU RAPPORT

Le rapport doit comporter les annexes suivantes :

- les termes de référence de l'évaluation,
- le nom des évaluateurs et de leurs sociétés (CV),
- le plan de travail,
- la carte de la zone géographique couverte par le projet,
- la liste des personnes/organisations consultées (incluant la DCI elle-même),
- une bibliographie incluant les sources Internet.